FRC 4, 30366.1

Case FRC 24821

DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. ROZIERE, en l'Assemblée de l'Administration du District de Melun, au nom de la Garde Nationale de Melun, représentée par 13 Officiers et Fusiliers, ayant à leur tête M. le Commandant-Général.

Le Mardi 29 Juin 1790.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE.

MESSIEURS,

IL est donc dissipé pour jamais, le nuage obscur qui menaçoit de nous plonger dans la nuit la plus profonde : un

THE NEWBERRY LIBRARY

nouvel ordre de choses, qui naquit du sein même de l'orage, a ramené le calme et la sécurité ; le ciel devenu pur et serein annonce le plus beau jour, dont nous voyons luire l'aurore ; l'Administration des Districts est établie dans toutes les parties du Royaume.

Qu'elle est belle, en effet, cette institution qui a pour but la liberté, la justice et l'égalité ; et que les fonctions de ceux qui y ont été appellés sont importantes !

O vous donc, Messieurs, qui partagez avec distinction ce glorieux emploi, et dont les noms devenus chers et précieux dans cette contrée, demeureront à toujours consignés dans nos annales, agréez l'hommage respectueux de la Garde Nationale d'une ville ancienne, recommandable par sa fidélité, et qui se tient singulierement honorée d'être le Chef-lieu d'une administration, qui doit produire tant d'avantages.

Le soin ne pouvoit, sans doute, en être confié à des mains plus habiles, ni plus capables de cultiver un champ aussi vaste.

Nous en avons pour garants, et les qualités du Président que nous voyons à la tête de cette Assemblée, et le mérite personnel des Membres qui la composent; tous heureux déja par la seule idée qu'ils vont s'occuper du bonheur public, et qu'ils trouveront la récompense de leurs travaux, dans la douce satisfaction qu'on éprouve à faire le bien : heureux nous-mêmes, Messieurs, d'être admis à vous donner des assurances de notre zele, et de notre activité à remplir de notre côté le but de notre institution.

RÉPONSE

De M. le Président.

FORMÉS par le patriotisme pour la cause de la liberté, vous venez nous assurer des sentimens qui vous animent ; soldats citoyens, vous vous rapprochez d'une administration fraternelle, et vous nous rappelez, qu'enfans de la même famille, nous devons manier tour-à-tour la plume et l'épée. Désormais la milice n'excluera plus la magistrature, et le soldat blanchi sous ses drapeaux, pourra parvenir au tribunat. Bénissons tous, Messieurs, une révolution qui ne connoît d'autres distinctions que celle des talens et des vertus. Braves citoyens, tandis que votre union, et votre respectueuse soumission à la

loi assureront une liberté acquise par votre courage, l'Assemblée que j'ai l'honneur de présider, s'efforcera par sa surveillance et ses soins assidus, de vous procurer le bonheur.

Certifié pour extrait conforme, GIOT, *Secrétaire du District de Melun.*

A MELUN, chez TARBÉ, Imprimeur du Département et du District, 1790.